

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 25 novembre 2009

Présents : H.André, E.Dacquay, N.Dosme, S.Gout (président), I.Harlé (syndic),
F.Hermel, et O.Warnery

Absents excusés : J.Anas, H.Dos Santos et Y.Morvan

Sujets concernant le domaine :

- la Clio rouge abandonnée sur le parking de l'immeuble ne peut être enlevée gratuitement par la Police Municipale parce qu'elle est sur un domaine privé. Un courrier officiel sera envoyé par I.Harlé à la Police Nationale de Palaiseau pour connaître le nom du propriétaire du véhicule.
- Gestion des eaux usées : le collecteur est propre et non bouché, toute obstruction en amont est donc de la responsabilité des copropriétaires concernés
- Evacuation des feuilles : il est rappelé qu'il appartient à chacun de nous de nettoyer sa portion de trottoir, qu'il s'agisse de neige, de feuilles mortes ou d'herbes indésirables. En conséquence, et pour diminuer le temps d'utilisation de la souffleuse, l'entreprise Reis a été priée de limiter le soufflage des feuilles mortes et le nettoyage des trottoirs aux portions communes du domaine. Par ailleurs il a été aussi décidé à l'unanimité des présents de demander à l'entreprise Reis d'arrêter le désherbage chimique de tous les trottoirs et de faire un essai d'entretien d'une pelouse sans désherbant sélectif. La pelouse choisie pour cet essai est celle qui est comprise entre les 12 et 13 de l'allée de Chiraz, sauf avis contraire des riverains. La demande sera transmise à Mr Reis après un délai de réaction des riverains concernés, pour mise en application sur l'année 2010.
- Trottoir dégradé par le stationnement d'un car en juin lors du cross des écoles : suite au courrier envoyé par I.Harlé au Maire, M. Tabanou, responsable de la voirie municipale, est venu constater les dégâts. La remise en état est prévue pour la fin de l'année.
- La publicité sur le panneau d'affichage de la Place de Suse et sur le site internet du Bois Persan est limitée aux entreprises domiciliées sur le domaine assurant des services à la personne (décision votée à l'unanimité des présents)
- Il reste encore 2 comptes débiteurs pour les charges du 2^{ème} semestre.

L'immeuble

Les finitions du ravalement de l'immeuble doivent être réalisées à partir du 30 novembre, si les conditions climatiques le permettent.

Révision du Règlement de Copropriété

Du fait que, d'une part, il n'y a plus de date limite légale pour terminer le nouveau Règlement de Copropriété, et que, d'autre part, le nouveau PLU (plan local d'urbanisation) est en cours d'élaboration, il est décidé à l'unanimité des présents de suspendre le travail de la Commission Règlement jusqu'à publication du nouveau PLU.

Elagages

- Mme Quintard et M. Marcovici demandent l'abattage des chênes du triangle compris entre la rue d'Ispahan et l'avenue du Bois Persan, car ces chênes pourraient être en partie responsables de l'affaissement de terrain dont a souffert la maison de Mme Quintard, affaissement qui pourrait retentir sur la maison de M. Marcovici. Il est conseillé à ces 2 copropriétaires de soumettre leur projet documenté à la prochaine AG, et d'y être présents pour le développer.
- Les élagages votés à la dernière AG seront réalisés au printemps 2010 : ils concernent principalement l'allée de Persépolis.
- Les élagages à venir concerneront principalement le bord du bassin d'orage adjacent aux jardins de l'allée de Pasargades.

Prochaine AG ⇒ le samedi 10 avril 2010

Prochaines réunions du Conseil Syndical
mercredi 13 janvier
mercredi 17 février
mercredi 17 mars